

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 19H00**



**N°038/2024 - Classes transplantées - versement participation financière aux écoles du Peloux et du Village**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absents : **2** – Votants : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 3 avril**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 28 mars 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

**GRUET Alexis** (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **CHAUDET Lydie** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

**ETAIENT ABSENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

**RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Par délibération n°008/2019 du 25 janvier 2019, le Conseil Municipal a encadré le versement de participations financières aux établissements scolaires pour le financement des classes transplantées.

Il précise que le montant de la participation pourra s'élever à 100 € maximum par élève habitant la commune, à condition que les parents et le sou des écoles prennent en charge un tiers de la dépense chacun.

La commune a été sollicitée pour participer au financement de deux projets de classes transplantées :

- L'école du Peloux qui organise un voyage pour l'ensemble des élèves de l'école élémentaire autour de la cohésion et du climat scolaire du 17 au 21 juin à Val-Cenis-Bramans (Savoie) : 61 élèves habitant la commune y participeront
- L'école du Village qui organise un voyage pour les CM2 autour du bien-être et du sport du 3 au 7 juin à Colempce (Haute-Loire) : 42 élèves habitant la commune y participeront.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240403-038-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024  
Publication : 09/04/2024

Afin d'encourager l'organisation par les établissements de classes transplantées qui sont source de nombreux apprentissages que ce soit au niveau pédagogique que de l'acquisition de l'autonomie, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder le versement d'une participation financière pour chaque élève habitant la commune.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une participation financière à hauteur de 100 € par élève habitant la commune de Saint-Denis-lès-Bourg

**DIT** que le CCAS pourra venir en soutien des familles rencontrant des difficultés à financer le reste à charge du voyage

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2024

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**



A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg (AIN) is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-DENIS-LES-BOURG' and '(AIN)'.

Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**



A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg (AIN) is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-DENIS-LES-BOURG' and '(AIN)'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240403-038-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024  
Publication : 09/04/2024